
Renvoi au comité de Division de l'adresse de la société populaire et la commune de Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure), lors de la séance de la 2ème sans-culottide an II (18 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Division de l'adresse de la société populaire et la commune de Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure), lors de la séance de la 2ème sans-culottide an II (18 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 253;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16212_t1_0253_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

terrasser Robespierre, offrent deux cavaliers jacobins, et jurent de nouveau de ne souffrir aucun tyran parmi eux, et de n'avoir d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

[*Le conseil général de la commune d'Aire à la Convention nationale, le 23 fructidor an II*] (18)

Liberté, la Mort, Egalité.

Représentants,

La commune assemblée en applaudissant aux grandes mesures que vous avez employé pour découvrir les complices de Robespierre et à terrasser les traîtres, elle vous offre deux cavaliers jacobins qu'elle vous prie d'accepter comme hommage de notre attachement à la Convention nationale, de notre patriotisme établie sur la liberté et l'égalité, elle jure de nouveau de ne souffrir aucun tirant parmi elle. La Convention sera toujours notre ralliement.

Vive la République.

CATTIN, maire,

DELETRELLE, CERBOUT, BORELLE, notables,
BEUGIN, BANDEUS, THOMASI, LEGRAND, officiers
municipaux, COLIN, agent national.

13

Les administrateurs du district de Charolles [département de Saône-et-Loire] écrivent que l'aristocratie se réveille par-tout; que le modérantisme et l'intrigue, par l'élargissement des ennemis de la liberté, compriment les patriotes et assassinent la révolution.

Ils demandent la prompte réincarcération des aristocrates, et que la justice nationale frappe sans délai tous les contre-révolutionnaires.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (19).

14

La société populaire et la commune entière de Saint-Etienne-de-Montluc, département de la Loire-Inférieure, félicitent la Convention nationale sur les journées des 9 et 10 thermidor, l'invitent à rester à son poste, et demandent à être autorisés à changer le nom de leur commune en celui de *messidor*, et que le gouvernement ré-

volutionnaire soit maintenu dans toute sa force.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Division (20).

15

Le citoyen Jean Hébert, menuisier et sculpteur à Coutances [département de la Manche], fait don à la patrie de ses lettres de maîtrise.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Liquidation (21).

16

La société populaire de Barcelonnette, département des Basses-Alpes, félicite la Convention nationale sur la chute du traître Robespierre, lui dénonce un nouveau genre de conspiration à l'égard des bestiaux nécessaires aux armées de la République, et demande l'épuration des agents qui sont chargés de cette partie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (22).

17

Les administrateurs du district de Besançon [département du Doubs] envoient la somme de 36 L qu'un sans-culotte, qui garde l'anonyme leur a fait passer pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

[*Les administrateurs du district de Besançon au citoyen président de la Convention nationale, le 22 fructidor an II*] (24)

Un sans-culotte qui garde l'anonyme a fait passer à l'administration une somme de trente-six livres, qu'il offre pour les frais de la guerre. Ce don volontaire a d'autant plus de prix qu'il émane d'un citoyen qui paraît n'être pas fortuné; il regrette de n'être pas aussi reconnaissant envers sa patrie qu'elle a été généreuse à son égard puisqu'elle lui a appris à détester les tirans en lui rendant la liberté politique et morale.

Nous te prions, Citoyen Président, de faire part à la Convention de ce trait patriotique,

(20) P.-V., XLV, 320.

(21) P.-V., XLV, 320. *Bull.*, 1^{er} vend. (suppl.).

(22) P.-V., XLV, 320.

(23) P.-V., XLV, 321. *Bull.*, 1^{er} vend. (suppl.).

(24) C 318, pl. 1297, p.7. Ducroisi indique en marge de l'adresse que les 36 L ont été reçues le 26 fructidor.

(17) P.-V., XLV, 319-320. *Bull.*, 1^{er} vend. (suppl.).

(18) C 319, pl. 1307, p. 33.

(19) P.-V., XLV, 320.